

CONSIGNES POUR LA SAISON 2024-2025

ADHESIONS

Les adhésions au CPM avec renouvellement de licence (comme les premières inscriptions) **se feront de 14h30-17h30 lors du Forum des Associations**, qui se tiendra au Boulodrome le vendredi 6 septembre.

Si vous ne pouvez pas être présent ce jour-là, vous pouvez **déposer votre dossier complet** dans la boîte aux lettres du CPM, sous le porche de la Bibliothèque, **dès maintenant**. Sinon **envoyez-le par courrier** : CPM, Maison des Associations, 68 Place Émile Courtial, 26120 Malissard.

Toutes les pièces nécessaires à votre dossier sont jointes à ce courriel.

QUESTIONNAIRE DE SANTE

Dans les pièces jointes vous trouverez un Questionnaire de santé et une Attestation de santé, dont vous avez maintenant l'habitude.

1) **Vous devez tous consulter le questionnaire, qui restera chez vous**. Le questionnaire est privé et ne doit pas nous être présenté.

2) Si vous répondez **NON** à toutes les questions, **remplissez l'Attestation santé et joignez-la à votre dossier**. Pas besoin de certificat médical.

3) Si vous pensez devoir répondre OUI, demandez-vous d'abord si votre médecin est au courant, et si vous êtes déjà soigné-e pour cela, le cas échéant. Si c'est le cas, vous pouvez très bien répondre NON. En fait ce questionnaire sert à vous faire prendre la responsabilité de votre santé en randonnée, à la place du club, ce qui est logique.

4) Par contre, si randonner vous pose des problèmes nouveaux et que vous devez répondre OUI à au moins une question, **PRENEZ RDV AVEC VOTRE MÉDECIN** afin de pouvoir présenter un certificat médical le 6 septembre. Si vous attendez après les vacances, ce sera trop tard - **seuls les dossiers complets (avec attestation OU certificat médical) seront acceptés**.

A chaque rentrée, l'attestation santé suffit, si vous pouvez répondre NON partout au questionnaire. **Par contre, pour toute nouvelle inscription ou pour une réinscription après plus de deux saisons d'arrêt, un certificat médical daté de moins de 6 mois sera exigé.**

PAIEMENT

Vous pourrez régler votre adhésion par chèque **ou par virement en indiquant en référence « Cotisation de Nom et Prénom »** : IBAN - FR7610278089090009016290649 ; BIC - CMCIFR2A

Cocher la case en bas de la fiche d'adhésion et effectuer le virement dès que possible. Une fois la somme arrivée sur le compte du CPM, votre adhésion sera validée.

VOTRE DOSSIER se compose de :

- Fiche d'inscription datée et signée
- Attestation **OU** certificat médical de moins de 6 mois
- Chèque signé au nom du CPM pour le montant choisi (avec ou sans magazine) - voir le tarif.
- **OU** cocher la case Virement... et l'effectuer !